

DÉLIBÉRATION
2024/36



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
20 juin 2024

Date de la convocation : 13 juin 2024

Date de publication : 28 juin 2024

Département
des YVELINES

Arrondissement
de RAMBOUILLET

Canton
de RAMBOUILLET

Commune de
SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES

DÉLIBÉRATION N° DCM 2024/36

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – Suppression d’un poste d’Adjoint au Maire

L’an deux mille vingt-quatre, le 20 juin à 20h00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni dans la salle du Colombier, en séance publique, sous la Présidence de Mme Joëlle JÉGAT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS (18) :

Mme Joëlle JÉGAT ; M. Arnaud BAGUENIER ; Mme Julie SEYWERT ; Mme Annick LACHAUX LUCIEN-BRUN ; M. Stéphane DESCLOUDS ; Mme Chantal WENDLINGER ; Mme Chantal GOUX-ROBIN ; Mme Béatrice MARTIN-ROMANIK ; M. Zinaha RANDRIANARIVO ; Mme Laure JOUFFROY ; M. Alexis POURKARTE ; M. Claude COTTIN ; M. Julien LEVILLAIN ; M. Sylvain GUIGNARD ; Mme Alexie Morgane GUIGNARD ; M. Paul THIBAUD ; Mme Véronique ERAPA ; M. Pierre-Jean AUBERTIN ;

ÉTAIENT ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR (10) :

M. Didier TRONEL a donné pouvoir à Mme Joëlle JÉGAT
Mme Clémence CHICHEPORTICHE a donné pouvoir à Mme Julie SEYWERT
M. Daniel UCÉDA a donné pouvoir à Mme Laure JOUFFROY
M. Christophe TIERFOIN a donné pouvoir à M. Claude COTTIN
M. Thierry FARROUX a donné pouvoir à M. Arnaud BAGUENIER
M. Nicolas PEIGNÉ a donné pouvoir à Mme Chantal WENDLINGER
Mme Stéphanie BAGUET a donné pouvoir à M. Stéphane DESCLOUDS
M. Jean-Louis BARAUT a donné pouvoir à M. Paul THIBAUD
Mme Brigitte POINCELIN a donné pouvoir à Mme Véronique ERAPA
Mme Stéphanie VINSOT a donné pouvoir à M. Pierre-Jean AUBERTIN

ÉTAIENT ABSENTS (1) :

M. Joseph DEROFF

Le quorum étant atteint, Madame le Maire a ouvert la séance à 20H00.

Nomination du secrétaire de séance : Mme Chantal WENDLINGER

Par courrier de Madame la Sous-Préfète en date du 21 mai 2024, la Commune est informée de la démission du 5^{ème} Adjoint en sa qualité ainsi que celle de Conseiller Municipal.

Le poste ainsi vacant doit être, au choix de la Commune, pourvu ou supprimé.

Madame le Maire propose de supprimer le poste de 5^{ème} Adjoint au Maire.

Le Conseil Municipal est invité à bien vouloir en délibérer.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier son article L. 2121-15,

VU la délibération n° 2021/41 fixant le nombre d'Adjoints au Maire,

VU la délibération n° 2021/42 portant élection du Maire et des Adjoints,

CONSIDERANT la démission du 5^{ème} Adjoint, acceptée par Madame la Sous-Préfète de Rambouillet, en date du 21 mai 2024,

CONSIDERANT la vacance du poste de 5^{ème} Adjoint au Maire,

CONSIDERANT l'organisation actuelle de la Commune,

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire, rapporteur,

Le Conseil Municipal,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,

Après en avoir délibéré, au vote à main levée, par :

- **21 voix POUR**
- **6 voix CONTRE** *M. Paul THIBAUD, M. Jean-Louis BARAUT, Mme Brigitte POINCELIN, Mme Véronique ERAPA, M. Pierre-Jean AUBERTIN, Mme Stéphanie VINSOT,*
- **1 ABSTENTION** *Mme Stéphanie BAGUET*

DECIDE de supprimer le poste de 5^{ème} Adjoint au Maire laissé vacant,

FIXE, conformément, le nombre de postes d'Adjoints au Maire à SEPT et non plus HUIT,

PREND ACTE que les autres postes suivants d'Adjoint au Maire remontent d'un cran dans l'ordre du tableau.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdit

Le Secrétaire de séance


Chantal WENDLINGER


Le Maire,


Joëlle JÉGAT


Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

La présente délibération peut faire l'objet d'un retour contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.